

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00294

Numéro SIREN : 820 663 813

Nom ou dénomination : FLCV

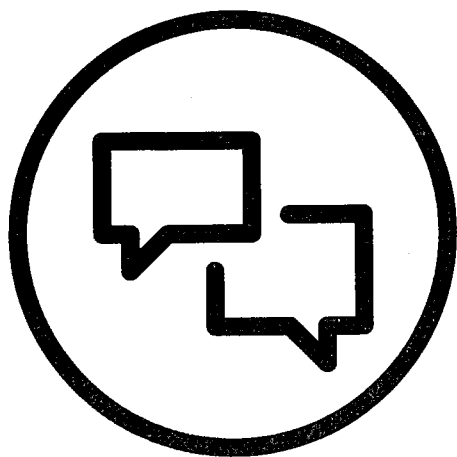
Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 4105

FLCV

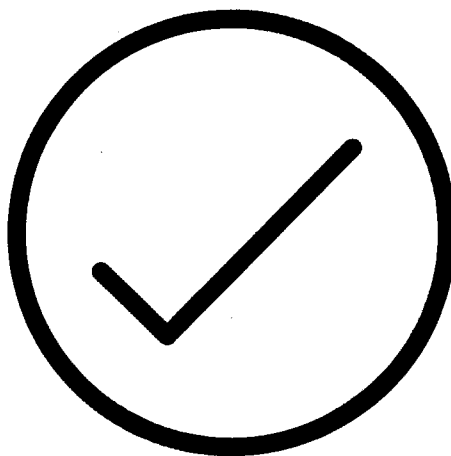
*Société à responsabilité limitée au capital social de 5.000 €
Siège social : 37 rue Saint-Pierre et Miquelon Tassy-sur-Vire
50420 TESSY BOCAGE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE FLCV EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Ce rapport contient 2 pages



Écoute



Certification



Risque

Aux associés de la SARL FLCV,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 24 septembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Le 22 octobre 2020

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION :

IN EXTENSO SECAG

Membre de la compagnie Régionale de CAEN



Frédéric PEIGNEY